

Image not found or type unknown



Droit de succesion: droit civil et familial

Par **priam**, le **09/06/2010** à **18:18**

Bonjour,rrrnMon époux est décédé le 1 avril 2010, nous étions mariés sous le régime de la communauté et fait une donation entre époux. Nous avons eu 2 filles de 9 ans et 20 mois elles sont donc mineurs.rnrnNous possédons une maison,j'aimerais la vendre pour pouvoir me rapprocher de mon travail.rnrnEs ce que je peut la vendre pour en acheter une autre est dans qu'elle condition je vais pouvoir le faire. Cordialement.